

Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le mardi 26 mai 2020
de 17h à 18h30
en visioconférence par Zoom**

Ordre du jour :

- 1/ Point sur les contrats doctoraux (procédure dématérialisée, modalité de votes, etc...)
- 2/ Procédure d'inscription / réinscription via ADUM
- 3/ Formations doctorales
- 4/ Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 26/05/2020

Etaient présents : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BOLLAERT Helen, Monsieur BRUNO Olivier, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Madame YANG Xiaoxuan, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Etaient excusés : Madame BARGEL Lucie, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick,

La réunion commence à 17h00.

1/ Point sur les contrats doctoraux (procédure dématérialisée, modalité de votes, etc...)

La campagne de recrutement des contrats doctoraux 2020-2021 approche. Elle débutera, comme chaque année, le 1^{er} juin.

La gouvernance a confirmé l'allocation de dix contrats doctoraux à destination de l'école doctorale DESPEG. En revanche, aucune précision n'a été faite sur le nombre de charges d'enseignement.

Il devient désormais primordial d'entériner un calendrier avec les dates clés du processus.

Sont ainsi déterminées, à l'unanimité, les quatre dates phares, réparties comme suit :

- *Clôture dépôt des candidatures : 22 juin 2020*
- *Interclassement labos : 3 juillet 2020 (remontée classement des unités de recherche et des fiches de sélection à l'ED)*
- *Interclassement ED : 8 juillet 2020 au matin*
- *Audition : 13 juillet 2020*

Compte-tenu des mesures sanitaires en vigueur et de l'évolution de la politique établissement, l'ensemble de la campagne de recrutement (audition comprise du 13 juillet 2020) se réalisera finalement par visioconférence. Cela n'est pas sans poser problème, notamment au niveau technique et logistique. Le choix de l'outil à privilégier pour les auditions est particulièrement sensible. A défaut de pouvoir utiliser Big Blue Button, le Professeur BRUNO propose d'utiliser Zoom puis Teams pour les votes. Le premier système permet de créer une salle d'attente et de gérer les intervenants. Quant au second, il présente l'intérêt d'intégrer un système de vote respectueux de la confidentialité. Côté étudiants, l'un des écueils à éviter sera de surmonter d'éventuels problèmes techniques. Une série de tests sera effectuée en amont afin de contrer cette hypothèse. Certains membres du Conseil font part de leur avis et expérience desdits outils de communication. Après avoir fait le tour des avantages et failles de chaque logiciel, il est décidé que Teams sera utilisé en raison de sa fiabilité et de l'éventail de ses fonctionnalités. Zoom ne sera qu'en dernier ressort, si un étudiant rencontre des difficultés de connexion.

L'appel d'offres n'a pas subi de modifications majeures, excepté le fait d'ajouter deux minutes supplémentaires pour les candidats demandant une charge d'enseignement.

La composition du comité reste inchangée, soit un membre par section CNU issu de chaque laboratoire. Les directeurs d'EUR sont invités à siéger au sein du jury mais ne disposent pas de droit de vote, tout comme les directeurs d'ED. Le Professeur BRUNO propose cette année qu'un membre administratif (Mme ARFEUIL) soit intégré au comité, sans droit de vote. Le Conseil avalise la proposition. A cet effet, le Professeur BRUNO invite chaque directeur d'unité à faire remonter au plus tôt un système de suppléants.

Le système de vote reste à déterminer. Il s'agira soit d'un formulaire type Forms ou d'une feuille Excel, comme l'an dernier. Le vote se fait à bulletin secret dans un premier temps avant d'être visible par tous à la fin des délibérations. Le Professeur BRUNO rappelle les bonnes pratiques en la matière, à savoir pas de discussion à la suite de chaque candidat mais seulement à la fin de la journée d'auditions.

La fiche d'évaluation (interclassement laboratoires) n'a pas été modifiée. Le Professeur BRUNO indique qu'il faudra être vigilant sur l'utilisation de la case « excellent ». Une justification particulière devra être fournie à chaque fois qu'elle sera cochée.

Le Professeur BRUNO interroge à nouveau les membres du Conseil sur les étudiants souhaitant postuler pour un contrat doctoral mais qui auraient rencontré des difficultés quant à la rédaction de leur mémoire (recherche de terrain ...). Après discussion, une seule candidate issue de l'ERMES est concernée. S'agissant d'un cas particulier, il est décidé qu'elle pourrait envoyer, en sus de son manuscrit de M2, son mémoire de M1 accompagné d'une lettre d'explication. Cela lui permettra d'étayer sa demande et les membres du Conseil disposeront de plusieurs écrits pour statuer sur sa requête.

2/ Procédure d'inscription / réinscription via ADUM

Cette année, la procédure d'inscription / réinscription transitera via ADUM. Trois doctorants ont effectué des tests. Globalement, ils sont satisfaits et n'ont pas rencontré de difficultés majeures dans la création de leur compte, si ce n'est le champ financement. Le Professeur BRUNO précise que le déroulant change en fonction de la situation du doctorant : il faut indiquer à temps partiel pour les doctorants non financés alors que ceux financés sont considérés à temps plein.

3/ Formations doctorales

Le Professeur BRUNO remercie une fois de plus les directeurs de laboratoire qui ont fait remonter la liste des masters et des cours qui seront ouverts aux doctorants. Une synthèse a été envoyée en ce sens aux membres du Conseil. Une procédure doit maintenant être formalisée afin de permettre aux doctorants de s'y inscrire dès la rentrée prochaine. Le Professeur BRUNO propose que le doctorant intéressé par l'une des formations du catalogue envoie un mail au responsable de ladite formation. Une fois l'accord fourni par le responsable de formation, le doctorant contacte l'enseignant concerné par le cours. L'ensemble des échanges doit faire figurer l'école doctorale en copie. Bien entendu, cela implique que le doctorant se soit renseigné en amont sur les prérequis des formations envisagées et qu'ils s'engagent à respecter les obligations qui leur incombent (présence au module ...). Mme BOLLAERT soulève le fait que le lieu de formation doit être précisé, tout comme l'aspect physique ou à distance du cours. Mme BOISSELIER s'interroge, quant à elle, sur le nombre de places ouvertes aux doctorants. Elle craint que certaines formations soient prises d'assaut. Le Professeur BRUNO indique que s'il existe un surplus, le Conseil décidera des doctorants prioritaires, en fonction de l'avancement de la thèse et du besoin. Une fois aboutie, la procédure sera diffusée aux doctorants par mail et sur le site web de l'école dès la fin du mois de juin.

4/ Questions diverses

Le réexamen du dossier émanant du CERDACFF pour une inscription en 1^{ère} année de thèse laisse apparaître un niveau linguistique en français trop insuffisant (A2 alors qu'un niveau C1 minimum est requis, par exemple, pour une entrée en Master). De ce fait, il reçoit un avis défavorable (20 voix contre, 1 voix pour) ; la faisabilité du projet étant compromise par la barrière de la langue souhaitée de rédaction de la thèse.

Par ailleurs, le conseil propose à l'unanimité qu'un niveau de français minimum de C1 soit demandé aux doctorants non francophones qui désirent rédiger leur thèse en français.

La réunion se termine à 18h45.

Bien cordialement,

Professeur Olivier BRUNO
*Directeur de l'Ecole Doctorale
DESPEG 513*

